



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°34/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice

22

Présents

14

Pour

14

Contre

0

Non participation au vote

0

L'an deux mille douze,

le vingt-quatre septembre à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents :

Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN, Jean HUGUIN et Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Jacky BAILLOT, Roland BOULARD, Christian BRUYEN, Daniel COLLARD, Bernard DOUCET, Gérard GORISSE, Claude PAUL, Jean-Pierre PINON et Madame Olivette BARRE.

OBJET : FACTURATION DES STAGES POUR LES SPV DES CORPS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration,

- **DECIDE** la facturation des stages pour les sapeurs-pompiers volontaires n'appartenant pas au corps départemental de la Marne selon les modalités suivantes :

➤ Frais pédagogiques :

- Formation pour devenir équipier Secours à personne hors VSAV
 - ✓ Journée d'accueil – 1 jour 20 €
 - ✓ Equipier SAP hors VSAV – 4 jours 150 €
 - ✓ Pour un stage complet de 10 à 12 stagiaires – 5 jours 1700 €
- Formation pour devenir équipier pour les opérations diverses
 - ✓ Equipier VID – 5 jours 200 €
 - ✓ Pour un stage complet de 10 à 12 stagiaires – 3 jours 2000 €
- Formation pour devenir équipier pour l'activité incendie
 - ✓ Equipier INC – 8 jours 375 €
 - ✓ Pour un stage complet de 10 à 12 stagiaires – 8 jours 3750 €
- Formation pour pouvoir assurer les fonctions de chef d'équipe
 - ✓ Chef d'équipe – 3 jours 175 €

➤ Frais de restauration

- Par repas et par stagiaire 10 €

ACTE REÇU LE

08 OCT. 2012

PREFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON